

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2014_28_5

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quatorze , le lundi 28 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 24 Avril 2014

Présents :

Titulaires : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Objet : Prêt de gros matériels

Absent(s) : Madame BERTHEBAUD Anne

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération pour autoriser le prêt de matériel communal.

Monsieur le Maire propose de retenir les critères suivants pour le prêt :

- habitants de la commune,
- limité à 3 fois par an et par foyer;
- respect de la qualification à l'usage du matériel

Le prêt ne pourra se faire qu'en fonction des disponibilités de la mairie, et sera accordée en priorité aux personnes défavorisées.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le prêt du matériel communal selon les critères référencés ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 28/04/2014 et transmis en sous-préfecture le 02/05/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT